



COMMISSION DE L'ARBITRAGE

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.73

PV N°25 publié le 10/02/2026

Réunion du lundi 9 février 2026

Président de la Commission : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Président Délégué : Antonio RODRIGUES 06 80 40 26 80
Vice-Président / Relation avec les Clubs : Yassin AMCHACHTI - 06 68 36 70 32
Responsable de la Sous-Commission des Jeunes arbitres (SCJA) : Tahar CHALABI – 06 62 58 38 19
Responsable administratif, gestionnaire du secrétariat de la SCJA du secteur Nord : Jean Claude LIGOUT - 06 71 47 93 39
Responsable administrative, gestion du secrétariat : Denise AZNAR - 06 82 48 06 96
Gestionnaire du budget & d'Arbitres Solidarité : Jean Noël FAURE - 07 60 08 56 40
Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) - Benoit CHANDELIER : bchandelier@loire.fff.fr - 07 63 17 10 40
Désignateur arbitres féminines : Nabil BEN BOUAZZA - 06 45 18 51 56
Désignateur arbitres seniors D1 & D2 : Jean-Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28
Désignateur arbitres assistants (D1 & D2) Cédric CELLE - 06 75 49 39 83
Désignateur arbitres seniors D3 : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43
Désignateur arbitres seniors D4 & D5 : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48
Désignateur / Validateur des observateurs arbitres seniors : Cédric MARY - 06 17 32 72 03
Désignateur des jeunes arbitres U18 / LIGUE : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48
Désignateur des jeunes arbitres U15 / U17 : Zakaria MCHACHTI - 07 82 69 53 95
Désignateur / Validateur des observations des jeunes arbitres : Sébastien DECITRE – 07 63 44 64 48
Désignateur foot loisirs : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27
Désignateur des arbitres stagiaires : Kelyan JUAN - 07 83 87 22 59
Gestionnaire des absences des arbitres : Habib TOUNSI - 06 82 90 12 36
Gestionnaire des impayés arbitres seniors et jeunes : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97
Intendant : Guy RUBAT - 06 44 91 08 74
Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Joël SIMON - 06 63 69 23 83
Représentant des arbitres au Comité Directeur : Jean-Louis FOREST - 06 88 24 23 53
Responsable Pôle Formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Formateur au sein du Pôle Formation : Mourad OUNOUGHI - 06 28 69 04 41
Membre : Laurent GAUDARD - 06 19 97 14 28

COMMUNICATION

La nouvelle adresse arbitres@loire.fff.fr doit être utilisée pour toute communication liée à l'arbitrage (CDA, questions, absences, désignation...). Lors de l'envoi, merci de bien vouloir préciser les informations suivantes : nom, prénom, n° licence et catégorie arbitre.

DATES A RETENIR

- **RATTRAPAGE MEDICAL DU TEST PHYSIQUE (TAISA) :**
 - o **Jeudi 19 février** : début du test à 19h30 au Stade Camille de Rochetaillée, à St Priest en Jarez
- **MODULE 8 - ARBITRES STAGIAIRES (JEUNES + SENIORS) :**
 - o **Samedi 30 mai** : de 9h à 17h (lieu à définir).

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Afin d'assurer le bon suivi des rencontres arbitrées, nous vous invitons à saisir le rapport d'après-match sur le Portail des Officiels dans les 48 heures suivant la rencontre.

Procédure à suivre (obligatoire) :

1. Rendez-vous sur le site : <https://officiels.fff.fr>
2. Une fois connecté à votre Portail (PDO), allez sur la rubrique : **Rapport > Rapports de discipline**
3. Accédez à : **À saisir** ou **En cours de saisie**
4. Cliquez sur le match concerné
5. **Vérifiez l'ensemble des informations (score, sanctions disciplinaires)**
6. Ajoutez ou modifiez (en cas d'erreurs de transmissions) les avertissements et exclusions (+ *rapport circonstancié à rédiger obligatoirement*), si nécessaire
7. Le cas échéant, **complétez précisément les cases** (installations, réserves d'avant match et/ou observations d'après-match) dédiées **en décochant « RAS »** (= Rien A Signaler)
8. **Supprimez les cartons blancs** (*ils ne doivent pas apparaître sur votre rapport*), le cas échéant
9. Cliquez sur **Enregistrer**
10. Enfin, cliquez sur **Valider**, afin de transmettre définitivement le rapport.

Tous les certificats médicaux feront l'objet d'une vérification systématique par la Commission Médicale du District auprès du médecin les ayant établis. Toutes les autres attestations (employeur, scolarité) seront vérifiées par la Commission des Arbitres du District auprès de l'organisme émetteur du document.

Merci de vérifier vos désignations jusqu'au vendredi à 18 h, en raison d'un risque d'inversion lié aux conditions climatiques.

CHANGEMENT DE POLITIQUE DE SÉCURITÉ (PDO)

Une nouvelle politique d'expiration des mots de passe va être mise en place par la FFF. Assurez-vous que l'adresse e-mail de votre compte FFF est valide et accessible (arbitres, observateurs). En cas d'adresse obsolète, veuillez la mettre à jour sur « Mon Compte FFF », pour éviter un blocage de votre compte.

INFORMATION AUX OBSERVATEURS

Lorsque vous êtes désignés lors d'une rencontre, veuillez assister aux consignes que l'arbitre donne avant le début du match aux deux capitaines et/ou aux deux arbitres assistants (bénévoles ou officiels).

GROUPE D'OBSERVATIONS

L'affectation des arbitres par catégorie a été mise à jour sur votre PDO. Merci de vérifier que votre NOM apparaisse dans le bon groupe. En cas d'anomalie, merci d'envoyer un mail : arbitres@loire.fff.fr

QUESTIONNAIRE ANNUEL

La liste des personnes ayant enregistré le questionnaire n°1 ou n°2 est ligne de la rubrique Arbitrage > Actualités. Conformément à l'Annexe 5 « Bonus/Malus » du Règlement intérieur de la CDA, un malus sera appliqué au classement de fin de saison des arbitres n'ayant pas répondu au questionnaire. Pour rappel (la valeur X varie en fonction de votre catégorie), une note supérieure à 12/20 n'entraîne aucun bonus, une note comprise entre 10 et 12 entraîne un malus de X points, une note inférieure à 10 entraîne également un malus de X points et un questionnaire non réalisé entraîne un malus de X points.

En ce qui concerne la correction, deux visioconférences (l'une consacrée aux questions théoriques et l'autre à l'analyse des vidéos) seront proposées à l'ensemble de la population arbitrale en soirée, au cours du mois de mars 2026.

DATES POUR LA CORRECTION DU QUESTIONNAIRE ANNUEL N°1 ET N°2

- Soirée du vendredi 6 mars (19h à 20h30), consacrée aux questions théoriques du Questionnaire N°1.
- Soirée du lundi 9 mars (19h à 20h30), consacrée aux questions théoriques du Questionnaire N°2.
- Soirée du vendredi 20 mars (19h à 20h30), à l'analyse des 20 situations vidéo.

Les liens d'inscription aux différentes dates sont à venir.

RAPPEL FMI

MERCI D'ÊTRE VIGILANT LORS DE LA SAISIE DES INFORMATIONS DE LA FMI

- SCORE
- REMPLACEMENTS (OBLIGATOIRE = MINUTES, N° ENTRANT + N° SORTANT)
- CARTON (MOTIF, N° FAUTIF + MINUTE)
- BLESSURE
- REMPLIR LA CASE « OBSERVATION D'APRÈS-MATCH » EN CAS D'EXCLUSION OU DE TOUT INCIDENT

Les arbitres doivent mettre un mot de passe rencontre complètement alphabétique (ne pas créer un mot de passe composé exclusivement de chiffre et/ou commençant par des chiffres) pour éviter le bug tablette en clôture de la FMI.

Les officiels doivent obligatoirement prendre en photo la Feuille de Match Informatisée (FMI) ou feuille de match papier avant le coup d'envoi et après la rencontre (avant la clôture et transmission) et les conserver pendant une semaine minimum.

Les arbitres doivent vérifier l'inscription sur la FMI de toutes les personnes présentes sur le terrain et contrôler leur identité avant la rencontre, au même titre que les joueurs inscrits sur la FMI.

NOUVEAUX PROTOCOLES – SAISON 2025/2026

Les modifications des lois du jeu, ainsi que de nouveaux protocoles, sont désormais applicables à toutes les compétitions. Vous trouverez l'ensemble des protocoles à l'adresse suivante : <https://loire.fff.fr/arbitrage/lois-du-jeu/>
Afin de garantir une bonne compréhension et une application homogène, nous vous invitons à échanger directement avec les arbitres, pour toute question ou précision.

Par ailleurs, tout au long de la saison, la rubrique « Arbitrage » du site est consultable pour vous informer des évolutions et rappels utiles.

Le Conseil de Ligue décide, à titre expérimental jusqu'en fin de saison 26/27 sur toutes les compétitions de la LAuRA Foot :

- d'instaurer dès les matches retour ou de 2^{ème} phase de la présente saison, et ce sur toutes les compétitions régionales (y compris en « Futsal »), le dispositif de Pausés d'Apaisement (ou Temps morts), selon le protocole qui restera annexé à la présente décision
- de mettre en place, dès la saison 26/27, le dispositif d'Exclusions Temporaires (ou Cartons Blancs, terrain et bancs de touche, hors « Futsal »), selon des modalités qui seront précisées d'ici la fin de saison.

ARBITRES ASSISTANTS BÉNÉVOLES (COMPÉTITIONS LIGUE)

Ci-dessous figure la liste actualisée des clubs habilités à bénéficier de l'attestation leur permettant de signaler le hors-jeu lors des compétitions Jeunes et Féminines de Ligue, dans les cas où un seul officiel est désigné. Nous vous rappelons que l'arbitre a l'obligation d'accepter cette aide dès lors que le club est en règle. Toutefois, il conserve la possibilité de retirer ce droit à un dirigeant en cas de manquements graves constatés au cours du match. Les AA bénévoles devront assurer la surveillance de la même moitié de terrain tout au long de la rencontre, en changeant de côté à la mi-temps. Compétitions concernées : R2F, U18F R1 et R2, U18 R2, U16 R1, U16 R2, U15 R1 (poules A et B), U15 R2, U14 R1 (poules A et B).

CLUBS : SORBIERS LA TALAUDIERE - ANDREZIEUX BOUTHEON - SAVIGNEUX MONTBRISON - ST PAUL EN JAREZ - RIVE DE GIER – MONTS ET PLAINE - FEURS

ARBITRES SOLIDARITE

Il s'agit d'une cotisation annuelle venant en aide aux arbitres et à leurs familles, ayant été touchés par des drames personnels ou ayant eu des événements heureux, dans et hors du champ de la mission arbitrale. Chaque saison, elle assure pleinement son rôle de « famille arbitrale » dans le respect des valeurs d'entraide et de solidarité, en apportant un soutien moral et financier dans des traversées difficiles et heureuses de la vie. Elle est fixée à **8 euros** pour la saison 2025/2026. Vous aurez la possibilité d'effectuer votre règlement **par carte bleue (paiement sécurisé) directement via ce lien** : <https://www.payasso.fr/arbitres-solidarite-25-26/cotisations>

Par ailleurs, pour toute demande, merci de prendre contact avec M. Jean Noël FAURE, responsable d'Arbitres Solidarité, au 07 60 08 56 40.